



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2020-06-D-46-fr-1

Orig. : FR

## **Décisions de la réunion du Conseil d'inspection secondaire du 15 juin 2020 à Bruxelles – (En ligne)**

---

Approuvées par la Présidence espagnole 2019-2020

### **III. POINTS**

#### **III.C. BACCALAUREAT EUROPEEN**

##### **2. Proposition de méthode de modération des notes du Baccalauréat européen compte tenu de la décision du Conseil supérieur des 15 au 17 avril 2020 – E. RUDOMINO – E. GUERRERO SALOM**

Lors de sa réunion d'avril 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19, pour la session 2020 du Baccalauréat européen le Conseil supérieur a approuvé l'annulation des notes des épreuves écrites et orales et convenu d'attribuer la note finale sur la base des seules notes A et B. Par ailleurs, il a décidé de modérer les résultats chaque fois que la distribution des notes finales divergerait de manière statistiquement significative de celle des dernières années.

Pour le processus de modération des notes, le Bureau du Secrétaire général a demandé conseil à un expert externe. Pour ce faire, en vue de la réunion (extraordinaire) précédente du Conseil d'inspection secondaire, l'expert avait pris en considération les notes préliminaires simulées de la session 2020, comme les notes réelles n'étaient pas encore disponibles. L'expert avait comparé ces notes aux notes des dernières années et analysé leur distribution, dans le but de savoir s'il y avait une différence significative par rapport aux dernières années et, au besoin, de proposer une ou plusieurs méthodes de modération à appliquer aux résultats de la session 2020 du Baccalauréat européen. Pour cette réunion-ci, l'expert a présenté le modèle basé sur les notes réelles, sur lesquelles se fonde la décision prise.

Quelques caractéristiques de la méthode de modération proposée ont recueilli le soutien général du CIS :

- La note la plus élevée (98,2) sera conservée telle quelle ;
- Tous les élèves qui ont obtenu une note préliminaire d'au moins 60 réussiront (aucun élève n'échouera à cause de la modération) ;
- Puisque le pourcentage d'élèves qui échouent est inférieur à celui des dernières années, il ne sera pas modifié et les notes de ces élèves ne seront pas modérées.

La courbe de distribution des notes finales devrait se rapprocher davantage des courbes des cinq dernières années, et la note moyenne devrait être dans la fourchette des dernières années. Tels sont les principes sur lesquels reposera la modération des résultats.

Les résultats de tous les autres candidats au Baccalauréat reçus seront modérés à l'aide d'une formule qui, conformément à la préoccupation du Conseil supérieur exprimée au cours de sa réunion des 15 au 17 avril 2020, devra éviter de porter préjudice aux candidats de cette année par rapport aux années précédentes. Pour ce motif, il a été proposé d'imposer une limite à la modération appliquée. A l'issue d'une discussion, cette limite a été fixée à 1,5 point au-dessous de la note préliminaire de l'élève.

L'expert a expliqué pourquoi il ne conseillait pas de diminuer de manière uniforme la note de tous les élèves :

- 1) Pour des raisons statistiques : la distribution des notes finales entraînerait une distorsion, de sorte qu'un des principaux objectifs de la modération ne serait pas atteint.
- 2) Les élèves au bas de l'échelle : 44 élèves au lieu de 27 échoueraient, ou bien 17 élèves se verraient accorder de manière artificielle la note minimale exigée pour la réussite, de sorte que la modération ne serait plus uniforme.
- 3) Les meilleurs élèves : seuls 28 d'entre eux resteraient dans la fourchette 95-100. Par conséquent, il convient de recourir à une modération graduelle.

Une modération graduelle aux extrêmes de la courbe de distribution devrait donc être préférée.

Les membres du C.I.S se sont accordés à dire que l'approche équilibrée proposée par l'expert était conforme au cadre général convenu par le Conseil supérieur lors de sa réunion d'avril 2020, consistant à recourir à la modération « *chaque fois que la distribution des notes finales divergera de manière statistiquement significative par rapport aux années précédentes* » et à « *limiter dans la mesure du possible les éventuelles répercussions négatives de la situation sur l'évaluation des élèves par rapport aux années précédentes* ».

**Le C.I.S rend un avis favorable aux principes sous-jacents de cette méthode de modération ainsi qu'à la formule et à la méthode proposées.**

**Le Président de la session 2020 du Baccalauréat européen, M. GUERRERO SALOM, approuve la méthode de modération proposée par l'expert : l'application d'une modération graduelle, à l'aide d'une formule, à tous les élèves (à l'exception de l'élève ayant obtenu le meilleur résultat et de ceux qui ont obtenu moins de 60), avec une baisse de 1,5 point au maximum.**

#### **11. Audit externe des épreuves écrites du Baccalauréat européen 2021 – Oral – E. RUDOMINO**

**Le C.I.S approuve la décision de faire réaliser un audit externe pour les matières suivantes, conformément au calendrier fixé dans le document 2019-01-D-59 : Biologie, Chimie, Mathématiques 3 P et 5 P, Physique, Français LII (comme il s'agit de la langue de la Présidence) et Philosophie 4 P.**

### **III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES**

#### **1. Addendum au document : Lignes directrices pour l'utilisation du système de notation des Ecoles européennes (2017-05-D-29-en-8) – 2020-05-D-14 – M. WOLFF**

**Le C.I.S approuve le document, qui comporte deux propositions d'exemples généraux pour la S3 et la S5. Ces exemples seront ajoutés au document « Lignes directrices pour l'utilisation du système de notation des Ecoles européennes », qui portera alors le numéro de référence 2017-05-D-29-fr-9 et qui sera envoyé à l'ensemble du système des Ecoles européennes et aux Ecoles agréées avant la fin de cette année scolaire.**

### **III.F. AUTRES POINTS**

1.
  - **Nomination des inspecteurs responsables des différentes matières**
  - **Remplacement dans les groupes de travail – 2020-05-D-20-en-1 – J. GARRALÓN BARBA**

**Le C.I.S approuve la nomination des inspecteurs responsables des matières suivantes :**

<b>Géographie</b>	<b>: Mme IGLESIAS</b>
<b>Education artistique</b>	<b>: Mme RODOSTHENOUS</b>
<b>Français LIII et LIV</b>	<b>: M. ROME, assisté de M. GROSSET-BOURBANGE</b>
<b>Soutien éducatif</b>	<b>: M. YILMAZ</b>

**Echanges d'élèves : L'inspecteur doit encore être désigné.**